

Commission permanente du Comité national des IGP vins et cidres | Séance du 17 mars 2026



L'INAO se caractérise par une double gouvernance qui associe les pouvoirs publics et plus de 200 professionnels au sein de ses instances. Les comités nationaux approuvent notamment les cahiers des charges et leurs modifications. La commission permanente a compétence pour traiter les affaires courantes du comité national et exercer les attributions qui lui ont, le cas échéant, été déléguées par le comité.

Une séance de la Commission permanente du Comité national des IGP vins et aura lieu **le 17 mars 2026 dans la matinée.**

L'activité de l'Institut est structurée par les sessions de ses instances nationales qui rassemblent professionnels investis dans les signes officiels de qualité et d'origine, personnalités qualifiées (dont des consommateurs et des chercheurs), et représentants des administrations concernées. Cette construction originale de dialogue repose sur la volonté de parvenir à un consensus au service de l'intérêt général.

1. [Gouvernance et fonctionnement de l'INAO](#)
 2. [Le suivi des démarches](#)
 3. [Les avis des Instances](#)
 4. [Les actualités des Instances](#)
- [Retour à l'agenda](#)

Source URL: <https://www.inao.gouv.fr/cpigpv-17-mars-2026>

List of links present in page

1. <https://www.inao.gouv.fr/gouvernance>
2. <https://www.inao.gouv.fr/suivi-demarches>
3. <https://www.inao.gouv.fr/avis-instances>
4. <https://www.inao.gouv.fr/actualites/instances>
5. <https://www.inao.gouv.fr/evenements>